



Donnez-vous les moyens d'agir



La ministre de la Fonction publique a relancé la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des agents publics, qui doit aboutir le 2 juin.

Ce que le gouvernement souhaite instaurer

- Une nouvelle amplitude indiciaire, l'allongement des carrières.
- L'instauration d'une part indemnitaire dans l'indiciaire. La ministre proposerait une augmentation de 4 points, 6 points et 9 points d'indice respectivement pour les agents de catégories C, B et A en "contrepartie" d'une réduction proportionnelle de primes. Un point d'indice représente aujourd'hui 4,63 euros.
- Une revalorisation des grilles salariales étalée sur plusieurs années. *"Elles commenceront dès 2016 et continueront au-delà de 2017"*, a indiqué la ministre de la Fonction publique, aux syndicats le 10 mars.
- Des statuts communs de corps et de cadres d'emplois avec *"des règles identiques en termes de conditions de recrutement, d'architecture de la carrière, de grille de rémunération, de régime indemnitaire"*. L'objectif : *"faciliter les mobilités entre les corps et cadres d'emplois"* relevant de ce statut commun. Les filières qui devraient *"essayer les plâtres"* : conservation du patrimoine, bibliothèques, filières administrative, technique et sociale...
- L'harmonisation des parcours de carrière *via* la fixation des taux d'avancement de grade dans des décrets statutaires communs aux trois fonctions publiques.
- Une réflexion sur l'entretien professionnel, qui a depuis quelques années remplacé la notation des fonctionnaires. Il fera l'objet d'un bilan, dans le cadre de l'agenda social.
- Une possible déconcentration de la gestion de personnels de la fonction publique de l'État.
- En matière de simplification de la gestion statutaire, le ministère de la Fonction publique préconise de relancer les programmes de fusions de corps *"dans le respect des métiers et des identités professionnelles"*.

Ce qui ne bouge pas

Le classement hiérarchique en catégories A, B et C.

Les corps et cadres d'emplois, les grades et les échelons.

Le recrutement sans concours pour le bas de la catégorie C.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pour la CFTC, “ce discours laisse planer de réelles inquiétudes, notamment sur l’absence de données chiffrées et de calendrier tangible et précis. En ce qui concerne les négociations salariales, elles risquent d’être furtives, car la ministre n’a pas encore de mandat ! Et le contentieux sur le point d’indice est lourd depuis 2010 (1 % perdu par an, c’est déjà plus de 6 % à rattraper !)”.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com